



**CHAVAGNES**  
EN PAILLERS

Mairie - Place des Justes – BP 12  
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Nbe de conseillers en exercice : 26  
Présents : 24  
Votants : 26

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le 14/12/2022

**SLOW**

ID : 085-218500650-20221212-2022\_082-DE

## EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-et-deux, le 12 décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailleurs dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2022

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BAUDU Stéphane, BEGAUD Laura, BILLAUD Xavier, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BRETAUDEAU Flavie, BROCHARD Alexandre, CAREIL Marie-Thérèse, DURET Frédéric, FRADIN Camille, GILBERT Jocelyne, HUVELIN Jean-Marie, JULIEN Fabrice, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SADET Marie-Paule, SALAÛN Éric, SIREAU Sandrine, VALIN Stéphanie.

Excusées et pouvoirs : Céline LAMI à Annie MICHAUD, Paul SALAÛN à Philippe MAINGOURD

Mme Laura BEGAUD est désignée secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mme Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

### Délibération n°2022\_082

**OBJET : PROJET ESPACE DES JARDINS - CANDIDATURE POUR L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT FABRIQUE À PROJET : HABITAT INCLUSIF**

L'étude de faisabilité urbaine réalisée dans le cadre de Petites villes de demain par Atelier Sites et Projets sur le secteur de l'Espace des Jardins avait permis d'entrevoir le potentiel de ce site pour la création de nouveaux logements en cœur de bourg dans cette dent creuse de 3500 m<sup>2</sup> environ.

Suite à cette étude, la commune a sollicité Vendée Habitat, en tant qu'Office Public de l'Habitat (OPH), pour mener la phase opérationnelle de cet aménagement urbain.

Ainsi, le projet d'ensemble étudié par Vendée Habitat permettrait la création de 29 à 31 logements sociaux dont 4 à 6 dans le cadre d'une **opération d'habitat inclusif Seniors-Handicap**.

Ce quartier situé dans l'Espace des jardins est un projet singulier et novateur sur le territoire, qui fait sens dans le projet de développement de la commune et du territoire.

Dans le cadre de cette opération, le potentiel de cet espace et plusieurs enjeux ont été mis en avant :

- répondre à une **très forte pression pour le développement de logements** (actifs, recomposition familiale, jeunes, etc.) ;
- développer de **nouveaux besoins pour le maintien à domicile** (vieillesse de la population) ;
- respecter l'obligation de **densification au sein de l'enveloppe urbaine** (PLUI-H) en **valorisant une dent creuse maîtrisée foncièrement par la commune** ;
- renforcer la **redynamisation du centre-bourg** (démarche Petites villes de demain) en s'appuyant et confortant la présence d'une offre commerciale et de services de proximité.

Par ailleurs, un groupe de réflexion sur la thématique du Handicap a été initié et porté par le CCAS de Chavagnes-en-Pailleurs depuis 2021, regroupant associations, familles, professionnels de santé, représentants de personnes en situation de handicap, habitants en situation de handicap.

Ce groupe a fait le constat d'une **absence de proposition spécifique et adaptée concernant le maintien à domicile des personnes en situation de handicap**, tant à l'échelon communal qu'à celui du territoire intercommunal.

Il confirme et soutient l'intérêt de créer **une offre d'habitat adaptée à ce besoin**, d'autant plus, sur la commune au regard de l'**opportunité foncière disponible sur le centre-bourg** dans ce **quartier facilement accessible** et avec une **proximité immédiate des commerces et services de santé**.

Le projet s'inscrit en cohérence avec **des réflexions et enjeux partagés à l'échelle intercommunale** dont notamment le déploiement d'habitat intermédiaire, et plus particulièrement d'habitat inclusif pour les seniors et/ou personnes en situation en handicap, qui figure dans les réflexions intercommunales et fait l'objet d'une **action ciblée dans le cadre de l'ABS-CTG** (action S 1-2-2).

Dans le cadre de la démarche Bien vieillir dans les Petites villes de demain, la commune de Chavagnes-en-Paillers a l'opportunité de se porter candidate au titre de **"l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) Fabrique à Projet : habitat inclusif"** pour la création des 4 à 6 logements en habitat inclusif, incluant notamment la création d'un espace commun partagé.

Cet AMI permettrait à la commune d'être accompagnée sur :

1. l'élaboration du projet de vie social et partagé
2. la partie architecturale et immobilière de la structure dédiée à l'habitat inclusif
3. le montage financier de l'opération

Pour appuyer cette candidature, des demandes de soutien ont également été faites auprès des partenaires de la commune dans ce projet : Vendée Habitat, le Département de la Vendée et la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts.

Suite à cette présentation et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE la candidature de la commune à l'AMI Fabrique à Projet : Habitat Inclusif », dans le cadre de la démarche « Bien vieillir » du programme Petites Villes de Demain
- AUTORISE M. le Maire à procéder à toutes formalités et signer tous documents et actes concernant cet appel à projet.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,  
Signé le Maire : Éric SALAÛN

La secrétaire de séance,  
Laura BEGAUD



Signé électroniquement par : Eric  
Salaün  
Date de signature : 13/12/2022  
Qualité : Maire de Chavagnes en  
Paillers



Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le 14/12/2022



ID : 085-218500650-20221212-2022\_082-DE

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication  
devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette - 44041 NANTES Cedex 01.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Mairie - Place des Justes – BP 12  
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Nbe de conseillers en exercice : 26  
Présents : 24  
Votants : 26

Envoyé en préfecture le 13/12/2022  
Reçu en préfecture le 13/12/2022  
Publié le 14/12/2022   
ID : 085-218500650-20221212-2022\_083-DE

## EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-et-deux, le 12 décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailleurs dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2022

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BAUDU Stéphane, BEGAUD Laura, BILLAUD Xavier, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BRETAUDEAU Flavie, BROCHARD Alexandre, CAREIL Marie-Thérèse, DURET Frédéric, FRADIN Camille, GILBERT Jocelyne, HUVELIN Jean-Marie, JULIEN Fabrice, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SADET Marie-Paule, SALAÛN Éric, SIREAU Sandrine, VALIN Stéphanie.

Excusées et pouvoirs : Céline LAMI à Annie MICHAUD, Paul SALAÛN à Philippe MAINGOURD

Mme Laura BEGAUD est désignée secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mme Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

### Délibération n°2022\_083

#### **OBJET : PROJET ESPACE DES JARDINS - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL/DETR 2023**

L'étude de faisabilité urbaine réalisée dans le cadre de Petites villes de demain par Atelier Sites et Projets sur le secteur de l'Espace des Jardins avait permis d'entrevoir le potentiel de ce site pour la création de nouveaux logements en cœur de bourg dans cette dent creuse de 3500 m<sup>2</sup> environ.

Suite à cette étude, la commune a sollicité Vendée Habitat, en tant qu'Office Public de l'Habitat (OPH), pour mener la phase opérationnelle de cet aménagement urbain.

Ainsi, le projet d'ensemble étudié par Vendée Habitat permettrait la création de 29 à 31 logements sociaux dont 4 à 6 dans le cadre d'une **opération d'habitat inclusif Seniors-Handicap**, pour laquelle la commune se porte candidate à l'AMI Fabrique à Projet : Habitat Inclusif, dans le cadre de la démarche Bien Vieillir dans les Petites Villes de Demain.

Ce quartier situé dans l'Espace des jardins est un projet singulier et novateur sur le territoire, qui fait sens dans le projet de développement de la commune et du territoire.

Dans le cadre de cette opération, le potentiel de cet espace et plusieurs enjeux ont été mis en avant :

- répondre à une **très forte pression pour le développement de logements** (actifs, recomposition familiale, jeunes, etc.) ;
- développer de **nouveaux besoins pour le maintien à domicile** (vieillesse de la population) ;
- respecter l'obligation de **densification au sein de l'enveloppe urbaine** (PLUI-H) en **valorisant une dent creuse maîtrisée foncièrement par la commune** ;
- renforcer la **redynamisation du centre-bourg** (démarche Petites villes de demain) en s'appuyant et confortant la présence d'une offre commerciale et de services de proximité.

Dans ce cadre, la commune souhaite bénéficier pour ce projet du soutien de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

Le montant global d'investissement pour ce projet de densification en dent creuse en centre-bourg sur 0,35 ha, avec la création de 29 à 31 logements sociaux dont 4 à 6 dans le cadre d'une opération d'habitat inclusif Seniors-Handicap est estimé à 3,5 millions d'euros HT. Le portage de la construction serait mis en œuvre par Vendée Habitat dans le cadre du partenariat avec la commune.

Dans le cadre des politiques publiques d'aménagement, soutenues au titre de la DSIL, le projet se réfère à l'axe « Cohésion du territoire » du CRTE (contrat de relance et de transition écologique) signé entre l'État et la communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts, et répond plus particulièrement aux actions suivantes :

- Action 19 : Développer une offre de logements pour accueillir les salariés
- Action 27 : Disposer d'une offre locative sociale plus large et de meilleure qualité
- Action 30 : Favoriser les programmes de qualité environnementale alliant mixité économique, sociale et générationnelle
- Action 31 : Répondre aux besoins de logements des jeunes et des personnes défavorisées
- Action 39 : Renforcer les solidarités et la cohésion sociale

Pour soutenir ce projet qui se veut exemplaire sur le territoire et qui répond également aux enjeux et objectifs définis dans le cadre du programme Petites Villes de Demain (action n°17 du programme d'actions validé dans la convention PVD), la commune sollicite une aide de l'État de 400 000 €.

Cette aide sera un apport essentiel pour la mise en œuvre de ce projet, et permettrait d'en garantir l'équilibre financier afin qu'il puisse être mené à son terme.

Suite à cette présentation et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE le projet d'aménagement présenté et le partenariat avec Vendée Habitat en tant qu'Office Public de l'Habitat afin le mener à bien,
- SOLLICITE l'État au titre de la DSIL 2023 à hauteur de 400 000 € pour aider au financement de ce projet,
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document, acte et/ou convention concernant cette demande de subvention concernant ce projet d'aménagement, dont le portage opérationnel sera assuré par Vendée Habitat.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,  
Signé le Maire : Éric SALAÛN

La secrétaire de séance,  
Laura BEGAUD



Signé électroniquement par : Eric  
Salaün  
Date de signature : 13/12/2022  
Qualité : Maire de Chavagnes en  
Paillers



Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le 14/12/2022



ID : 085-218500650-20221212-2022\_083-DE

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication  
devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette - 44041 NANTES Cedex 01.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

## EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-et-deux, le 12 décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2022

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BAUDU Stéphane, BEGAUD Laura, BILLAUD Xavier, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BRETAUDEAU Flavie, BROCHARD Alexandre, CAREIL Marie-Thérèse, DURET Frédéric, FRADIN Camille, GILBERT Jocelyne, HUVELIN Jean-Marie, JULIEN Fabrice, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SADET Marie-Paule, SALAÛN Éric, SIREAU Sandrine, VALIN Stéphanie.

Excusées et pouvoirs : Céline LAMI à Annie MICHAUD, Paul SALAÛN à Philippe MAINGOURD

Mme Laura BEGAUD est désignée secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mme Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

### Délibération n°2022\_084

#### OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET GÉNÉRAL

Pour permettre la prise en charge des dépenses concernant plusieurs acquisitions (jardins et maison rue de l'industrie) et des réajustements budgétaires pour la rémunération du personnel et les indemnités des élus (revalorisation du point d'indice en juillet de 3,5%), il est nécessaire d'ajuster les crédits dans les deux sections.

Désignation	Dépenses <sup>(1)</sup>		Recettes <sup>(1)</sup>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-64111-02 : Rémunération principale	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6531-02 : Indemnités	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-70846-82 : Au GFP de rattachement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 000,00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>11 000,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>11 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>11 000,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2315-01 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	3 600,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2031-01 : Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 600,00 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 600,00 €</b>
D-1641-01 : Emprunts en euros	0,00 €	14 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>14 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2138-82-82 : Acquisition terrains divers	0,00 €	105 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>105 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2313-84-41 : Equipements Sportifs	119 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>119 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>119 000,00 €</b>	<b>122 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 600,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>14 600,00 €</b>		<b>14 600,00 €</b>

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le 14/12/2022

**SLOW**

ID : 085-218500650-20221212-2022\_084-DE

Suite à cette présentation et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative n°3 du budget général telle que présentée ci-dessus ;

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Signé le Maire : Éric SALAÜN

La secrétaire de séance,  
Laura BEGAUD



Signé électroniquement par : Eric  
Salaun  
Date de signature : 13/12/2022  
Qualité : Maire de Chavagnes en  
Paillers





# CHAVAGNES EN PAILLERS

Mairie - Place des Justes – BP 12  
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Nbe de conseillers en exercice : 26  
Présents : 24  
Votants : 26

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le 14/12/2022

**SLOW**

ID : 085-218500650-20221212-2022\_085-DE

## EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-et-deux, le 12 décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailleurs dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2022

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BAUDU Stéphane, BEGAUD Laura, BILLAUD Xavier, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BRETAUDEAU Flavie, BROCHARD Alexandre, CAREIL Marie-Thérèse, DURET Frédéric, FRADIN Camille, GILBERT Jocelyne, HUVELIN Jean-Marie, JULIEN Fabrice, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SADET Marie-Paule, SALAÛN Éric, SIREAU Sandrine, VALIN Stéphanie.

Excusées et pouvoirs : Céline LAMI à Annie MICHAUD, Paul SALAÛN à Philippe MAINGOURD

Mme Laura BEGAUD est désignée secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mme Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

### Délibération n°2022\_085

#### OBJET : TRAVAUX EN RÉGIE 2022 – BUDGET GÉNÉRAL

Afin d'intégrer à la section d'investissement les travaux qui augmentent le patrimoine de la collectivité et qui ont été effectués par le personnel communal durant l'année 2022 sur le budget général (dépenses imputées en section de fonctionnement), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la liste des travaux en régie suivante :

ETAT DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT EFFECTUES EN REGIE - ANNEE 2022					
BUDGET COMMUNAL					
Libellés	Régie - Personnel			Fournitures	TOTAL
	Nombres d'heures	Forfait Horaire (€/h)	Coût du personnel		
<b>⌘ Voirie/Bâtiments (forfait horaire de 25,50 €)</b>					
* Travaux cloture Ecole Jules verne N° inventaire = 2131002013006	100	25,50 €	2 550,00 €	1 538,60 €	<b>4 088,60 €</b>
* Travaux d'aménagement du Sentier de la Vallée Verte N° inventaire = 2128002022025	93	25,50 €	2 371,50 €	1 553,21 €	<b>3 924,71 €</b>
* Travaux de réseaux d'eaux pluviales N° inventaire = 21538002022023	33	25,50 €	841,50 €	595,62 €	<b>1 437,12 €</b>
* Travaux de peinture - Espace St Joseph (P'tits Loups) N° inventaire = 2138002008262	30	25,50 €	765,00 €	- €	<b>765,00 €</b>
* Travaux Stade de foot (mains courantes) N° inventaire = 2131801986005	24	25,50 €	612,00 €	404,54 €	<b>1 016,54 €</b>
* Travaux de gros entretien voirie N° inventaire = 2151001975025-2022	185	25,50 €	4 717,50 €	1 879,83 €	<b>6 597,33 €</b>
<b>⌘ Espaces Verts (forfait horaire de 20,20 €)</b>					
* Création d'un massif - Rue du Champ du Gué N° inventaire = 2121002022024	45	20,20 €	909,00 €	754,22 €	<b>1 663,22 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>510</b>		<b>12 766,50 €</b>	<b>6 726,02 €</b>	<b>19 492,52 €</b>

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits

La secrétaire de séance,  
Laura BEGAUD

Pour extrait conforme,  
Signé le Maire : Éric SALAÛN

Signé électroniquement par : Eric Salaun  
Date de signature : 13/12/2022  
Qualité : Maire de Chavagnes en Pailleurs



La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette - 44041 NANTES Cedex 01.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

## EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux-mille-vingt-et-deux, le 12 décembre**

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2022

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BAUDU Stéphane, BEGAUD Laura, BILLAUD Xavier, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BRETAUDEAU Flavie, BROCHARD Alexandre, CAREIL Marie-Thérèse, DURET Frédéric, FRADIN Camille, GILBERT Jocelyne, HUVELIN Jean-Marie, JULIEN Fabrice, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SADET Marie-Paule, SALAÛN Éric, SIREAU Sandrine, VALIN Stéphanie.

Excusées et pouvoirs : Céline LAMI à Annie MICHAUD, Paul SALAÛN à Philippe MAINGOURD

Mme Laura BEGAUD est désignée secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mme Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

### Délibération n°2022\_086

#### **OBJET : AUTORISATION DE PAIEMENT DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Afin de permettre la réalisation d'investissements avant le vote du budget, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, de l'autoriser à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement pour 2023 dans l'attente du vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cela peut permettre notamment la poursuite d'exécution de certains travaux ou de parer à des dépenses urgentes imprévues pour les chapitres et opérations suivantes du budget général :

		Inscriptions BP 2022	Montant des autorisations avant BP 2023
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles ( <i>hors opérations</i> )	43 000,00 €	10 750,00 €
Chapitre 204	Subv. d'équipement ( <i>participations SyDEV</i> )	530 053,50 €	130 000,00 €
Opération 82	Développement et Acquisitions diverses	310 940,00 €	77 735,00 €
Opération 84	Sports	951 446,02 €	237 000,00 €
Opération 87	Voiries diverses	446 455,20 €	110 000,00 €
Opération 88	Services Techniques	35 650,00 €	8 000,00 €
Opération 92	Eglise	1 140 000,00 €	285 000,00 €
Opération 99	Espace Molière	10 450,94 €	2 600,00 €
Opération 109	Aménagement Mairie	10 000,00 €	2 500,00 €
Opération 122	Aménagements divers paysagés	50 000,00 €	12 500,00 €
Opération 125	Centre Bourg	350 000,00 €	87 500,00 €
Opération 126	Bâtiments divers	51 150,00 €	12 500,00 €
Opération 130	Restaurant scolaire	28 500,00 €	7 125,00 €
Opération 131	Cimetière	25 400,00 €	6 350,00 €
Opération 133	Aménagements de sécurité	769 335,20 €	190 000,00 €
Opération 134	Ecole Jules Verne	20 876,88 €	5 200,00 €
Opération 135	Espace Saint Joseph - Bibliothèque	19 975,40 €	4 900,00 €

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le

**SLOW**

ID : 085-218500650-20221212-2022\_086-DE

Suite à cette présentation et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE l'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023 pour les chapitres et opérations listés ci-dessus dans la limite des montants indiqués;

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Signé le Maire : Éric SALAÛN

La secrétaire de séance,  
Laura BEGAUD



Signé électroniquement par : Eric  
Salaun  
Date de signature : 13/12/2022  
Qualité : Maire de Chavagnes en  
Paillers





**CHAVAGNES**  
EN PAILLERS

Mairie - Place des Justes – BP 12  
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Nbe de conseillers en exercice : 26  
Présents : 24  
Votants : 26

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le 14/12/2022

**SLO**

ID : 085-218500650-20221212-2022\_087-DE

## EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux-mille-vingt-et-deux, le 12 décembre**

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailleurs dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2022

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BAUDU Stéphane, BEGAUD Laura, BILLAUD Xavier, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BRETAUDEAU Flavie, BROCHARD Alexandre, CAREIL Marie-Thérèse, DURET Frédéric, FRADIN Camille, GILBERT Jocelyne, HUVELIN Jean-Marie, JULIEN Fabrice, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SADET Marie-Paule, SALAÛN Éric, SIREAU Sandrine, VALIN Stéphanie.

Excusées et pouvoirs : Céline LAMI à Annie MICHAUD, Paul SALAÛN à Philippe MAINGOURD

Mme Laura BEGAUD est désignée secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mme Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

### Délibération n°2022\_087

#### **OBJET : ADHÉSION DE LA COMMUNE A LA MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE (MPO)**

La loi n° 2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire entérine le dispositif expérimental de Médiation Préalable Obligatoire (MPO) en insérant un article 25-2 à la loi du 26 janvier 1984 (articles L827-7 et L827-8 du code général de la fonction publique), et en modifiant les articles L213-11 à L213-14 du Code de Justice Administrative (CJA).

Le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 définit les catégories de décisions pouvant faire l'objet d'une médiation préalable obligatoire et fixe les règles relatives à l'organisation de cette médiation préalable obligatoire.

Les recours contentieux formés par les agents publics civils à l'encontre des décisions administratives suivantes sont ainsi précédés d'une médiation préalable obligatoire :

1. décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération mentionnés à l'article L. 712-1 du code général de la fonction publique ;
2. refus de détachement ou de placement en disponibilité et, pour les agents contractuels, refus de congés non rémunérés prévus aux articles 20, 22, 23 et 33-2 du décret n°86-83 du 17 janvier 1986 et 15, 17, 18 et 35-2 du décret n°88-145 du 15 février 1988 ;
3. décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé mentionné au 2° du présent article ;
4. décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de corps ou cadre d'emploi obtenu par promotion interne ;
5. décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle tout au long de la vie ;
6. décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés en application des articles L. 131-8 et L. 131-10 du code général de la fonction publique ;
7. décisions administratives individuelles défavorables concernant l'aménagement des conditions de travail des fonctionnaires qui ne sont plus en mesure d'exercer leurs fonctions dans les conditions prévues par les décrets du 30 novembre 1984 et du 30 septembre 1985 susvisés.

Dans la fonction publique territoriale, la médiation préalable obligatoire est confiée aux centres de gestion.

L'article L231-12 du CJA prévoit que lorsque la médiation constitue un préalable obligatoire au recours contentieux, son coût est supporté par l'administration qui a pris la décision attaquée.

Le tarif appliqué pour l'année 2023 est le suivant (cf. DEL-20221129-25 du Conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 29 novembre 2022) :

Auteur de la saisine du médiateur du CDG	ETAPE 1 Ouverture du dossier	ETAPE 2 Tarif forfaitaire (base 7 heures de mission)	ETAPE SUPPLEMENTAIRE Tarif horaire en cas de dépassement du forfait de 7 heures de mission
Collectivité ou établissement affilié	100 €	300 €	80 €/h

Étant entendu que l'ouverture du dossier (étape 1) s'entend pour l'examen du dossier soumis au médiateur (cas de recevabilité) ; les heures de mission (étape 2 et étape supplémentaire) s'entendent comme le temps consacré par le médiateur : étude, préparation des entretiens, entretiens auprès d'une ou plusieurs parties, déplacements, rédaction...

Le Centre de Gestion délibèrera tous les ans sur ces tarifs et enverra les nouveaux tarifs votés par le Conseil d'Administration.

Suite à cette présentation et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE l'adhésion de la commune à la médiation préalable obligatoire ;
- VALIDE la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vendée jointe en annexe à la présente délibération ;
- AUTORISE M. le Maire à signer cette convention.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Signé le Maire : Éric SALAÛN

La secrétaire de séance,  
Laura BEGAUD



Signé électroniquement par : Eric  
Salaün  
Date de signature : 13/12/2022  
Qualité : Maire de Chavagnes en  
Paillers





**CHAVAGNES**  
EN PAILLERS

Mairie - Place des Justes – BP 12  
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Nbe de conseillers en exercice : 26  
Présents : 24  
Votants : 26

Envoyé en préfecture le 13/12/2022  
Reçu en préfecture le 13/12/2022  
Publié le 14/12/2022   
ID : 085-218500650-20221212-2022\_088-DE

## EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux-mille-vingt-et-deux, le 12 décembre**

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2022

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BAUDU Stéphane, BEGAUD Laura, BILLAUD Xavier, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BRETAUDEAU Flavie, BROCHARD Alexandre, CAREIL Marie-Thérèse, DURET Frédéric, FRADIN Camille, GILBERT Jocelyne, HUVELIN Jean-Marie, JULIEN Fabrice, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SADET Marie-Paule, SALAÛN Éric, SIREAU Sandrine, VALIN Stéphanie.

Excusées et pouvoirs : Céline LAMI à Annie MICHAUD, Paul SALAÛN à Philippe MAINGOURD

Mme Laura BEGAUD est désignée secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mme Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

### Délibération n°2022\_088

**OBJET : CONVENTION POUR L'ACCUEIL DU MUSÉE MOBILE DU FONDS RÉGIONAL D'ART CONTEMPORAIN (FRAC)**

Le MuMo (Musée mobile) du FRAC (Fonds régional d'art contemporain) initié par la Direction Régionale des Affaires Culturelles circule sur l'ensemble des territoires intercommunaux des Pays de la Loire.

Pour la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts, il doit s'installer durant une semaine du 16 au 20 janvier 2023, à Chavagnes-en-Pailles, à la Salle Émeraude.

L'objectif est de diffuser la culture sur les territoires, notamment en direction des différents publics scolaires. Un accès au public sera aussi envisagé sur un créneau.

Pour permettre cet accueil, une convention tripartite est proposée par la DRAC avec la Communauté de Communes et la commune. La Communauté de Communes prend en charge les frais financiers liés à cet accueil (prix de la prestation, frais de repas et de logement des intervenants), tandis que la commune assure un rôle logistique pour l'accueil du Musée Mobile (mise à disposition d'une salle, d'un branchement électrique, d'un lieu de stationnement et de sanitaires pour le chauffeur du poids lourd qui transporte le Musée Mobile).

Suite à cette présentation et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE la convention tripartite proposée par la DRAC Pays de la Loire ;
- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,  
Signé le Maire : Éric SALAÛN

La secrétaire de séance,  
Laura BEGAUD

Signé électroniquement par : Eric  
Salaun  
Date de signature : 13/12/2022  
Qualité : Maire de Chavagnes en  
Pailles



La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication  
devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette - 44041 NANTES Cedex 01.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)